

Former une association de riverains



Lorsqu'on habite autour d'un plan d'eau, on habite dans un environnement collectif, où les actions des uns ont des conséquences sur le lac de tous. Ces conséquences négatives peuvent aller de la simple nuisance à la perte d'usages du lac ou à la baisse de la valeur des propriétés.

« La protection de l'environnement est un intérêt commun; les actions doivent donc être entreprises en commun. »

Jean-Pierre Lusignan,
Association des riverains du lac Plourde

Si certaines associations ont été formées pour résoudre un problème existant, de plus en plus d'associations sont créées dans le but de prévenir les problèmes et d'assurer un suivi de l'état des lacs.

Les riverains mentionnent de nombreux avantages à se regrouper en association :

- **Augmenter la légitimité et la crédibilité de la démarche auprès des autorités;**
- **Faciliter la recherche de financement;**
- **Diviser le travail et les efforts;**
- **Partager les informations, etc.**

Se regrouper



Contrairement à la croyance populaire, fonder une association de riverains ne requiert pas la participation de tous les propriétaires riverains. Il suffit de 3 ou 4 personnes motivées et convaincues, capables de mobiliser les autres et qui aiment communiquer.

« Il ne faut pas attendre que tout le monde embarque et encore moins que les problèmes se manifestent pour AGIR. »

Gilles Couture,
Association des riverains du lac de la Grande-Fourche

Si l'association peut rester informelle, la plupart choisissent de s'incorporer à titre d'organisme sans but lucratif, afin de limiter la responsabilité des membres et de faciliter la recherche de financement.

Lors de la formation de l'association, il est souhaitable d'inviter la municipalité à collaborer à la démarche, soit par l'entremise du maire, de l'urbaniste ou de l'inspecteur. On peut aussi contacter l'organisme de bassin versant ou d'autres associations, pour profiter de leur expérience.

Ces approches faciliteront le partage d'information et la recherche de financement, tout en favorisant des relations saines et ouvertes avec le milieu.

Entamer les démarches



La démarche est simple et peu coûteuse. En voici les étapes principales, qui sont décrites plus en détail sur le site Internet du Registre des entreprises du Québec :

1. **Réunir trois (3) riverains pour former un comité d'administration provisoire;**
2. **Définir les objectifs de l'organisme (ex. : réaliser des activités de suivi de l'état du lac, activités éducatives, etc.);**
3. **Remplir les formulaires et les envoyer avec un chèque de 145\$ au Registraire des entreprises du Québec;**
4. **Fixer la date de l'assemblée de fondation et proposer un ordre du jour;**
5. **Écrire des règlements généraux;**
6. **À l'assemblée, les nouveaux membres désigneront un conseil d'administration et débiteront le plan d'action de l'association.**

Source : www.registreentreprises.gouv.qc.ca

« Il est important que l'association soit diversifiée et qu'elle représente les différents usagers du bassin versant. Ça permet de garder une bonne ambiance de travail et d'inclure tout le monde dans la solution. »

Gilles Couture,
Association des riverains du lac de la Grande-Fourche

Activités



Les associations de riverains peuvent réaliser de nombreux types d'activités, en fonction des problèmes rencontrés et des disponibilités de leurs membres. Parmi les réalisations les plus courantes, on compte les suivantes :

- **Caractérisation de l'état du lac et de son bassin versant;**

- **Participation au Réseau de suivi volontaire des lacs du MDDEP;**
- **Distribution d'arbres et renaturation des rives;**
- **Rencontres d'information et sensibilisation des riverains;**
- **Formation sur les algues bleu-vert et détection de leur présence en lac.**

Il existe divers programmes de financement accessibles aux associations de riverains, allant du volet II au niveau municipal à la Fondation de la faune au provincial ou à Environnement Canada au fédéral. Informez-vous auprès d'une ressource en région ou consultez les sites Internet proposés !

« Avoir des données concrètes sur l'état du lac facilite beaucoup le travail de sensibilisation des riverains. »

Normand Lebel,
Association des riverains du lac du Portage

Ressources en région



Pour des conseils sur la formation d'une association de riverains, n'hésitez pas à contacter une association existante de la région. La plupart sont très ouvertes à partager leur expérience. Que ce soit au plan du financement ou de l'environnement, les organismes de bassin versant ont aussi une longue expérience dans le domaine. Enfin, votre municipalité ou votre MRC ont souvent des informations et des contacts précieux à partager.

Regroupement des organismes de bassin versant du Québec :
www.robvq.qc.ca

Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata :
www.umce.ca/sarmlt/

Financement et protocole de suivi des lacs :
www.crelaurentides.org/bleu/

Incorporation et formation de l'association :
www.registreentreprises.gouv.qc.ca

Réseau de surveillance volontaire des lacs :
www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca

Produit par le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, avec la contribution de la Conférence régionale des élus et des organismes de bassin versant. Août 2009.

Remerciements :

- Association des riverains du lac Ferré
- Association des riverains du lac de de la Grande-Fourche
- Association des riverains du lac Plourde
- Association des riverains du lac du Portage
- Comité pour l'environnement des lacs

Photos : © Québec en images, CCDMD et CRE Laurentides

FORMER UNE ASSOCIATION DE RIVERAINS : UN MODE D'EMPLOI



« Le défi, c'est de conserver la motivation et d'intégrer les nouveaux propriétaires afin qu'ils comprennent les efforts entrepris. La clé, c'est de communiquer et de trouver des partenaires prêts à s'impliquer, que ce soit la municipalité, le ministère, ou même les commerçants locaux. »

Il faut donner des exemples positifs et rappeler aux riverains la beauté des paysages naturels. »

Jeanne d'Arc Cyr,
Comité pour l'environnement des lacs

Au Bas-Saint-Laurent...

Saviez-vous que sur les 70 principaux lacs en villégiature de la région, environ le tiers a déjà son association de riverains ? La majorité de ces associations ont comme mandat de protéger l'environnement du lac, par divers moyens.